

## **La Ligue des Droits de l'Homme informe sur les violences intrafamiliales ! Aujourd'hui : le travail des associations**

Toute femme victime de violence intrafamiliales commises par le conjoint ou le concubin, le partenaire Pacs ou l'ex-conjoint, ex-concubin ou ex-pacsé peut demander de l'aide, notamment à l'association SOS Femmes 13, Maison de la citoyenneté à Pertuis....

Il sera procédé à un entretien afin de l'aider à expliquer les violences subies et aussi à exprimer ce qu'elle souhaite faire pour mettre fin à cette situation, pour se protéger.

Au cours de cet entretien, il sera procédé à une évaluation des ressources personnelles de la femme victime de violences (recours possible à de la famille ou à des amis), revenus, compétences, profession, droits sociaux...

De même il sera procédé à une évaluation des risques, et peut-être aussi à la mise en place de stratégie à court, moyen ou long terme selon le désir de la victime.

La victime de violences pourra aussi obtenir un soutien pour les démarches à entreprendre, ou déjà entreprises.

Si elle le souhaite, elle pourra être orientée vers la gendarmerie pour un dépôt de plainte ou vers d'autres associations susceptibles de lui apporter de l'aide.

### **En cas de besoin :**

\* Appeler le 3919 : appel gratuit.

\* Pour déposer plainte : gendarmerie de Pertuis, 188, cours de la République : 04 90 77 98 00 (service spécial)

\* Maison de la citoyenneté et de l'égalité : place du 4 septembre (2<sup>e</sup> étage de l'annexe de la Mairie) 04 90 79 50 40

\* CIDFF 84, même adresse : centre d'information sur les droits des femmes et des familles de Vaucluse, 4<sup>e</sup> mardi de 9h à 12h et 2<sup>e</sup> jeudi de 13h 30 à 16h 30 et sur rendez-vous au 04 90 86 41 00.

\* Stop violences femmes, même adresse : accueil et soutien par une psychologue clinicienne, 1<sup>er</sup> jeudi du mois de 14h à 17h et sur rendez-vous au 04 42 99 09 86.